**FORMATION**

**MOYENS D’ENCADREMENT**

**Formateur comportement :**

Professeur Bertrand L.DEPUTTE

Dr.3eme Cycle en éthologie Dr.ès Sc

Dir.rech CNRS

Professeur émérite d’éthologie Ecole nationale Vétérinaire d’Alfort

G.re.C.C.C.

Membre titulaire de l’Académie Vétérinaire

**Formation Législation :**

Mme Anne-Marie LEROUEIL

**DUREE :** 3 jours 21h00

**TARIF**

Coût de la formation : 600 € TTC

Reste à charge après prise en charge VIVEA : en attente décision

Reste à charge après prise en charge FAFCEA : (contactez votre OPCA)

Salarié : prise en charge FAFSEA ou autre OPCA (contactez votre OPCA)

**CESCCAM**

### CERTIFICAT D'ETUDES POUR LES SAPITEURS AU COMPORTEMENT CANIN ET ACCOMPAGNEMENT DE MAITRES

**EXPOSE DU MOTIF DE FORMATION**

#### Depuis la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, tous les propriétaires et détenteurs de chiens catégorisés doivent suivre une formation sanctionnée par une attestation d’aptitude (mentionnée à l'article

1. 211-13-1 du code rural). Cette attestation est une pièce obligatoire pour obtenir le permis de détention délivré par le Maire de la commune de résidence.

La formation permettant de délivrer l’attestation d’aptitude est dispensées par une personne compétente et agréé en Préfecture.

Afin d’harmoniser les formations dispensées à ces propriétaires et détenteurs, notre centre de formation a mis en place la formation des formateurs nommée « CESCCAM ». Il s’agit d’une formation spécialisée, un certificat d’étude, dont le contenu est validé par le ministère de l’agriculture et cité en annexe de l’Arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural. Cette formation permet de poser candidature auprès de la Préfecture pour l’agrément à dispenser la formation et délivrer l’attestation d’aptitude précitée.

Cette formation est à destination des éleveurs de chiens de race (inscrit au Livre des Origines français) appartenant à la 2ème catégorie listée dans l’arrêté du 27 avril 1999 :

Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Tosa, Rottweiler

Après agrément de la Préfecture, l’éleveur pourra alors dispenser la formation des maîtres et délivrer l’attestation d’aptitude dès l’adoption du chien né et vendu à l’élevage. Ceci permettra de valoriser l’animal et le service rendu par l’agriculteur.

Cette qualification ministérielle a pour but de cadrer le contenu de cette formation mais ne permet pas d’accéder à une qualification professionnelle.

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

Organiser, encadrer la formation des maîtres et effectuer le Tests d'évaluation comportementale, dans la cadre de la loi à l’aide des connaissances en Comportement du chien : communication et apprentissage en vue de limiter les accidents domestiques et en prenant en considération les facteurs d’influence.

**JOURNEE 1 – 7H00**



[***www.snpcc.fr***](http://www.snpcc.fr/)

***Formation organisée sous la responsabilité du SNPCC***

**Nous contacter**

**CNFPRO**

**44 rue des Halles 01320 CHALAMONT**

**Tél. 04.74.46.98.19**

**Horaires : 09h00 - 18h00**

**Courriel**

[cnfpro@contact-snpcc.com](mailto:snpcc@contact-snpcc.com)

***N° identification TVA :*** *FR70533169702*

***Déclaration activité organisme formation***

*N° 84 01 01893 01*

Comportement du chien :

Communication et apprentissage en vue de limiter les accidents domestiques

**OBJECTIFS**

Expliquer au propriétaire-détenteur les principes de communication du chien en utilisant les connaissances scientifiques acquises

Transmettre les bases de l’apprentissage

Mettre en œuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques

## CONTENUS

##### Expliquer la domestication du chien et ses conséquences sur le comportement

* 1. **Expliquer le comportement du chien dans sa communication et relations**
     + Les modes de communication chez le chien
     + Les conduites agressives chez le chien dans ses relations intraspécifiques
     + Les conduites agressives chez le chien dans ses relations interspécifiques

##### Présenter les situations conflictuelles autour des ressources

* + - Les sources de conflit autour de l'alimentation
    - Les sources de conflit autour de l'utilisation de l'espace
    - Les sources de conflit autour d'interactions sociales et interspécifiques

##### Renseigner sur les manifestations de peur

* + - Les vocalisations, les postures, les mimiques faciales, les manifestations physiques
    - Influence de la peur sur le comportement d'agression

##### Expliquer les comportements de prédation en fonction de la taille de la proie.

* 1. **Transmettre les théories de l'apprentissage**
     + Les deux grandes classes d'apprentissage : associatif et non associatif
     + Les conditionnements classiques et opérant
     + Les méthodes de renforcements positifs, alimentaires et relationnels
     + Les principes de contre-conditionnement et de désensibilisation
     + L’utilisation de stimuli discriminatifs dans le cadre du conditionnement opérant

##### Mettre en œuvre et expliquer les mesures propres à limiter les accidents domestiques

* + - Concevoir l'insertion domestique du chien de compagnie
    - Éduquer le chien autour de la ressource alimentaire
    - Éduquer le chien autour de l'utilisation de l'espace
    - Éduquer le chien autour des interactions
    - Adapter le conseil au niveau de l'éducation du chien
    - Expliquer les dangers de l'anthropomorphisme



[***www.snpcc.fr***](http://www.snpcc.fr/)

***Formation organisée sous la responsabilité du SNPCC***

**Nous contacter**

**CNFPRO**

**44 rue des Halles 01320 CHALAMONT**

**Tél. 04.74.46.98.19**

**Horaires : 09h00 - 18h00**

**Courriel**

[cnfpro@contact-snpcc.com](mailto:cnfpro@contact-snpcc.com)

***N° identification TVA :*** *FR70533169702*

***Déclaration activité organisme formation***

*N° 84 01 01893 01*

# JOURNEE 2 – 7H00

#### Tests d'évaluation comportementale : mise en pratique et facteurs d'influence

**OBJECTIFS**

Examiner le comportement de l’animal en prenant en considération

les facteurs d’influence

**CONTENUS**

##### Evaluer les facteurs d'influence au test d'évaluation liés à l'état physiologique de l'animal

* + Les signes de douleur et d'inconfort d'un animal susceptibles d'influencer les résultats de l'évaluation
  + Les signes liés au statut reproducteur de l'animal

##### Evaluer les facteurs intrinsèques influençant les manifestations d'agression

* + La notion de « tempérament » et de « personnalité »
  + L’influence des facteurs génétiques : héritabilité de traits comportementaux, tares génétiques
  + Le rôle respectif de l'hérédité et du milieu sur le développement du comportement
  + L’influence du sexe et de la castration

##### Reconnaître les facteurs extrinsèques au cours du développement influençant les manifestations d'agressions

* + L’influence de l'adéquation ou inadéquation entre le milieu de développement et le milieu de vie ultérieur
  + L’influence des conditions de vie du parcours de socialisation du chien et de la familiarisation à l'humain jusqu'à maturité sexuelle

##### Reconnaître les facteurs extrinsèques des conditions de vie actuelles influençant les manifestations d'agressions

* + L’influence des conditions d'hébergement de l'animal
  + L’influence de la qualité de la relation homme(s)- chien
  + Les conditions de vie non conformes aux besoins de l'espèce

##### Identifier les manifestations de souffrance comportementale

* + Le concept de bien-être animal et de bien traitance
  + Les manifestations de stress
  + La notion de pathologie comportementale

##### Mettre en application les tests d'évaluation comportementale

* + Respecter rigoureusement les protocoles de passations des tests
  + Évaluer la responsabilité consciente du maître par rapport à la dangerosité du chien
  + Formaliser et communiquer les résultats
  + Les limites des tests existants



[***www.snpcc.fr***](http://www.snpcc.fr/)

***Formation organisée sous la responsabilité du SNPCC***

**Nous contacter**

**CNFPRO**

**44 rue des Halles 01320 CHALAMONT**

**Tél. 04.74.46.98.19**

**Horaires : 09h00 - 18h00**

**Courriel**

[cnfpro@contact-snpcc.com](mailto:cnfpro@contact-snpcc.com)

***N° identification TVA :*** *FR70533169702*

***Déclaration activité organisme formation***

*N° 84 01 01893 01*

# JOURNEE 3 – 7H00

#### Organiser et encadrer la formation des maîtres dans la cadre de la loi

**OBJECTIFS**

Animer la formation des maîtres dans la cadre de la loi Encadrer le maître et son chien

**CONTENUS**

##### Organiser les séances d'éducation des maîtres

* + Les critères de choix des lieux, des installations et des accessoires nécessaires
  + Les objectifs de la séance au maître
  + Les exercices à réaliser
  + Encadrer le(s) maître(s) et le(s) chien(s) pendant l'exercice
  + Respecter les consignes de sécurité correspondantes
  + Identifier le moment d'arrêter d'une séance d'éducation à partir du comportement du chien et de l'attitude du maître.

##### Mobiliser les outils appropriés pour communiquer avec les maîtres

* + Faire exprimer les attentes et les demandes du maître
  + Faire exprimer la vision symbolique attachée à leur chien
  + Evaluer et gérer les résistances
  + Apprécier les différents profils sociaux et psychologiques
  + Créer une dynamique de motivation et de changement
  + Vérifier que l'information a été correctement transmise et comprise
  + Être capable de permettre au propriétaire d'appréhender les limites de son contrôle sur son animal
  + Repérer le stress chez le maître

##### Apprécier l'animal à partir de sa race ou apparence de race et vérifier son identité

* + Identifier le chien à partir de tous les critères légaux (tatouage, transpondeur)
  + Apprécier la race ou l'apparence de race et le sexe du chien grâce à la classification cynophile officielle, l'histoire des races et la catégorisation

administrative



##### Expliquer la réglementation en cours sur la détention et cession d'un chien

* + La législation en matière de cession ou vente d'animaux et les obligations qui en découlent pour les deux parties
  + La législation en matière d'identification des carnivores domestiques
  + Les obligations liées à la détention de chiens de première et deuxième catégorie
  + Les obligations et responsabilités civiles et pénales des propriétaires et gardiens de chiens